

Moad, victime présumée de violence policière : le procès de l'incompréhension

Faits divers (/actu/faits)

Ju. B.

Publié le 01-12-16 à 11h17 - Mis à jour le 01-12-16 à 11h19



◀8

Moad Touile, victime présumée de violence policière, a semblé être l'accusé hier. Deux mondes qui se côtoient sans se comprendre.

Ils étaient des dizaines, devant les marches du palais de justice de Bruxelles, où ils ont déployé une banderole, puis dans la salle d'audience, trop petite pour accueillir les partisans de Moad Touile.

C'est un drôle de procès qui s'est joué hier, où le président a mis en cause la victime, où

le procureur a requis l'acquittement, où les avocats de la défense ont sévèrement attaqué l'adolescent. Et où Moad Touile a voulu obtenir gain de cause, estimant avoir été victime de violences policières.

Les faits remontent à janvier 2013, à la station de métro Beekkant, à Molenbeek. Des agents de la zone de police de Bruxelles-Ouest veulent contrôler deux jeunes, dont un déjà connu de la justice. L'autre est Moad Touile, 14 ans. Celui-ci s'enfuit, il est rattrapé par les agents qui le mettent au sol. Ce qui se passe alors est l'objet du débat judiciaire.

Pour l'adolescent et ses parents, les policiers l'ont violemment frappé. Pour les hommes en bleu, il ne s'est agi que d'une interpellation classique. Moad a reçu quelques éraflures et bosses et aucune incapacité de travail ne lui a été délivrée. Ce qui "*ressemble à une trace de semelle*", selon un médecin, a été trouvé derrière la tête du jeune. Il n'avait pas de stupéfiants sur lui et n'avait commis aucun délit.

Ses proches, choqués de voir un gamin de 14 ans ainsi secoué par la police, ont remué ciel et terre pour obtenir ce qu'ils pensent être justice. Interviews dans la presse, plainte au bourgmestre, au Comité P, réunion au commissariat. Sans succès : l'avocat du petit, Me Vincent Lurquin, a déposé une plainte avec constitution de partie civile, forçant un juge d'instruction à se saisir de l'affaire.

Publicité

Et le moins que l'on puisse dire, c'est que la juge Anne Gruwez a multiplié les devoirs d'enquête, au point de vérifier les alibis de l'ado, de vérifier ses appels téléphoniques, d'auditionner à bras raccourcis. Tant de jours entiers de travail pour une affaire où Moad Touile n'a même pas été blessé.

Au final , la chambre des mises en accusation a décidé du renvoi des policiers devant le tribunal, malgré les réquisitions de non-lieu du parquet de Bruxelles. Pour que la justice puisse se faire au vu et su de tous.

Hier, le vent n'a pas semblé tourner en faveur de Moad Touile. Le président a mis en exergue les variations de ses dépositions ainsi que son comportement scolaire inadéquat au moment des faits (exclusions, absentéisme). Le substitut du procureur a requis l'acquittement général, estimant *"qu'on ne peut affirmer qu'il y a eu un usage illégitime de la force"*, alors que la partie civile a estimé que *"les charges suffisantes sont là"* pour arriver à une condamnation.

Du côté des avocats de la défense, Mes Lauria, Kennes et Bernard Tieleman ont tous réclamé l'acquittement de leurs clients policiers, fustigeant *"le nombre incroyable de bobards racontés dans cette histoire"*.

La décision sera rendue le 19 décembre et il restera toujours une grande incompréhension entre les deux camps, comme un fossé qui se creuse entre deux mondes qui se côtoient mais ne se parlent pas.

◀8

Lire aussi

Le Madoff belge est en cavale depuis deux ans

(/actu/faits/le-madoff-belge-est-en-cavale-depuis-deux-ans-583f08a6cd707c9b300e8ceb)

Linda, la sexagénaire qui voyait en Theo Francken... "âme soeur"!

(/actu/faits/linda-la-sexagenaire-qui-voyait-en-theo-francken-son-theo-francken-son-ame-soeur-583f0b87cd7003fc4010d6cc)

L'horreur à Hyon: une chienne attachée aux barbelés

(/actu/faits/l-horreur-a-hyon-une-chienne-attachee-aux-barbeles-583de990cd70356130785ab9)